



ACACED

Attestation de Connaissances pour les Animaux
de Compagnie d'Espèces Domestiques
Catégorie « Chiens, Chats »

RNCP : RS2626 En formation continue



PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant exercer une activité économique liée aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (gestion de fourrière ou de refuge ; pension / garde ; élevage / vente ; éducation / dressage)

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir plus de 18 ans.
- Aucune condition de niveau ou de diplôme.
- Avoir des connaissances de base sur les chiens et/ou chats.
- Inscription après demande spécifique par mail ou entretien téléphonique pour valider le besoin.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation se déroule sur 14 heures pour une catégorie d'animal ; 21 heures pour 2 catégories.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et échanges d'expérience entre les stagiaires ; sur différents supports (papier, numérique, vidéo, multimédia,...)
- Exercices.

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Possibilité compléter le parcours de formation : TAV Attestation de Transport d'Animaux Vivants à titre professionnel (catégorie « chiens et chats »).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, et à l'entretien des animaux de compagnie d'espèces canines et/ou félines.
- Connaître la réglementation en vigueur.
- Obtenir l'attestation de connaissance « ACACED » Catégorie(s) Chiens et/ou Chats.

MODALITÉS DE VALIDATION

- Assiduité sur l'ensemble de la formation.
- Test QCM avec correction immédiate et possibilité d'un 2ème passage en cas d'échec ; Seuil de réussite : 60% de réponses justes.
- En cas de double échec, nécessité de faire une nouvelle formation.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- Prochaines dates de formation et tarif : Nous consulter,
- Informations générales à retrouver sur les fiches « Modalités de financement » et « Modalités pratiques ».

LA VIE AU CENTRE

Hébergement - Restauration sur place - Centre de ressources documentaires - Wifi - Accessibilité des locaux.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Selon l'arrêté du 4 février 2016 du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, seront notamment abordés les thèmes suivant :

- La réglementation en vigueur.
- Le comportement animal.
- La santé animale.
- La sélection génétique.
- Le logement.
- L'alimentation.
- La reproduction.
- Le transport.

Le taux de réussite ainsi que le taux de satisfaction sont accessibles sur notre site Internet www.terresdelyonne.com : Démarche Qualité



Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :



CFPPA 89
Rue de La Brosse
89290 Venoy



www.terresdelyonne.fr
ou notre page Facebook :
fb.com/cfppa89



03.86.94.60.20



cfppa.auxerre@educagri.fr



Se référer au
Registre public
d'accessibilité
(accueil du centre
et site internet)



DOC_FORM_022_V3

Dernière mise à jour : 08/02/2022